

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 2006 accordant une permission d'un mois à M. Rambelason, dactylographe contractuel,

n° 2006

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 octobre 1947

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro  
31 octobre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18S juin 1884

**Vu** la demande de permission, en date du 22 octobre 1947 de M. KRambelason (Georges), dactylographe contractuel au service judiciaire

**Vu** l'avis favorable du procureur de République, chef du service judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence d'un mois à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M, Rambeoson (Georges), dactylographe contractuel au service Judiciaire, Art. 2, — La présente décision, qui effet pour compter du 3 novembre 1947 sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**le gouverneurp.h.siriex**